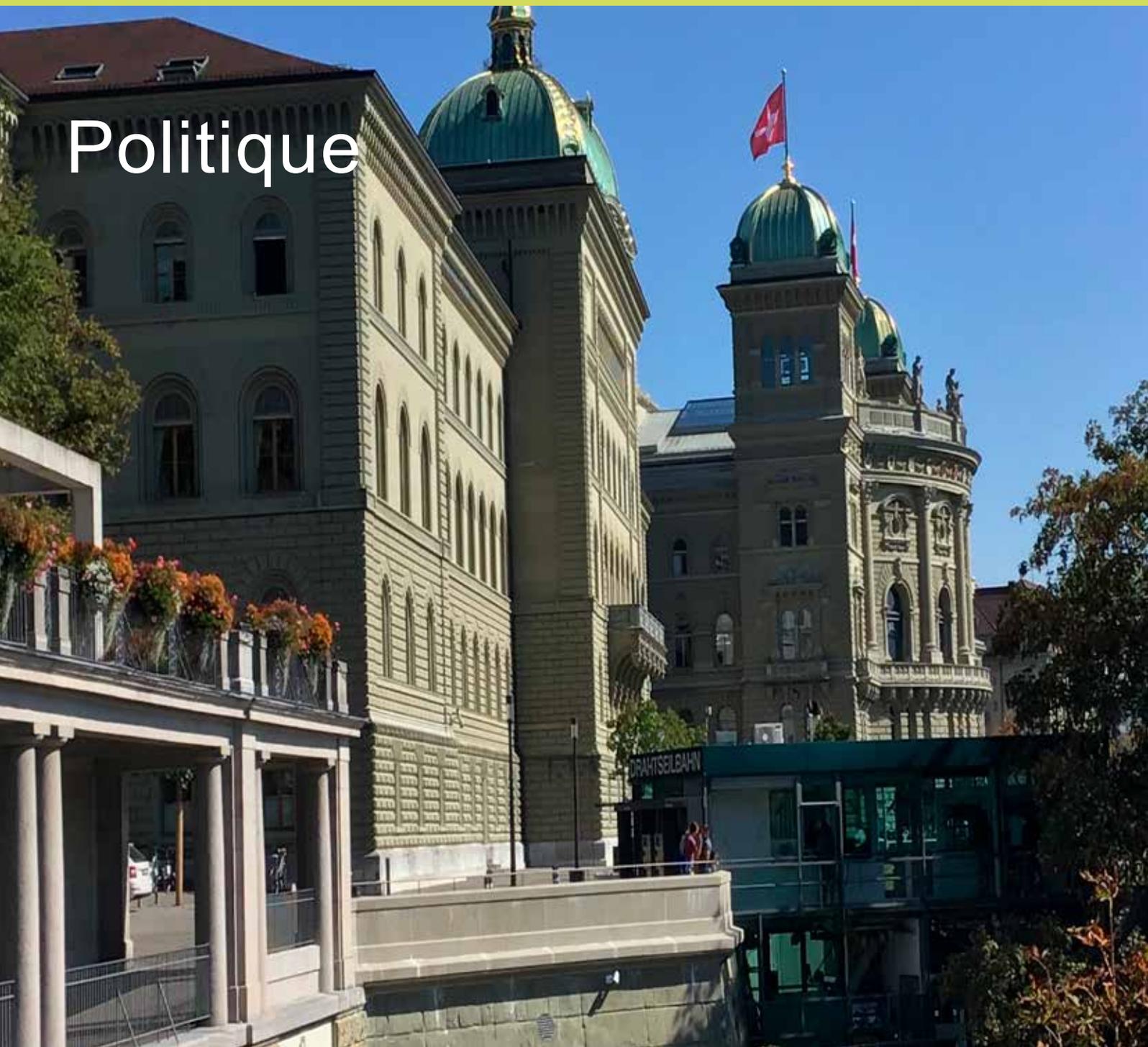
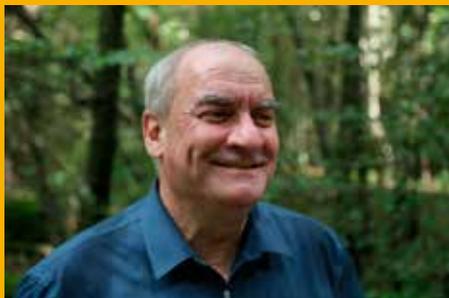


75 Bulletin

Politique



Editorial



Un travail passionnant et éreintant

Si tout était autrefois beaucoup plus simple, la vie est généralement beaucoup plus compliquée de nos jours. La combustion du bois à des fins de production d'énergie est désormais parsemée d'embûches. Première responsable: la forte augmentation de la densité des réglementations. A peine appliquée, presque chaque nouvelle prescription appelle de nouvelles règles et de nouvelles réglementations supplémentaires. La filière du bois-énergie redouble d'efforts pour faire bouger les choses.

Le travail politique est devenu assurément plus «technique» que par le passé et les discours truffés de lieux communs n'ont plus la cote. Sans compter que notre système fédéral, avec ses 26 cantons et autant d'autorités d'exécution des lois et ordonnances fédérales, ne facilite pas la tâche. Mais, le travail politique n'en reste pas moins passionnant et incroyablement divertissant!

En effet, le bois-énergie peut compter aujourd'hui sur un réseau très solide de propriétaires forestiers, de politiciens siégeant dans les parlements et les gouvernements fédéraux et cantonaux, d'organisations régionales du bois-énergie, d'associations partenaires ainsi que d'autres cercles et personnes. Or ce réseau permet de résoudre de nombreux problèmes.

Andreas Keel

Directeur
Energie-bois Suisse



Sommaire

- 3 Nouvelles brèves
- 4 Là où le bât blesse
- 6 Droit de l'aménagement du territoire
- 8 Agenda



Nouvelles brèves

proPellets.ch: Sabine l'Eplattenier-Burri succède à Martina Caminada

En 2012, l'année où Martina Caminada a pris ses fonctions de directrice de l'association de branche proPellets.ch, la Suisse comptait 22'000 chauffages à pellets en service pour une consommation annuelle de près de 200'000 tonnes de pellets. Aujourd'hui, neuf ans plus tard, on en dénombre plus de 30'000 pour une consommation annuelle de plus de 350'000 tonnes de pellets! A compter de l'automne prochain, Martina Caminada endossera une nouvelle mission. Sa succession sera assurée par Sabine L'Eplattenier-Burri. Juriste de formation, Sabine fut pendant quatre ans directrice de l'Association suisse des ramoneurs. Nous leur souhaitons à toutes les deux tous nos vœux de succès dans leurs nouvelles missions!

En l'absence d'une forêt protectrice, les gros dégâts dus aux intempéries ne sont que pires

Les intempéries de ces dernières semaines ont causé de gros dégâts dans toute la Suisse. Toutefois, sans le rôle majeur des forêts protectrices, les dommages causés aux personnes, aux bâtiments et aux infrastructures auraient été beaucoup plus importants. L'entretien et la consolidation de ces forêts protectrices, lesquelles fournissent chaque année une quantité importante de bois-énergie, sont donc plus cruciaux que jamais.

Une aide financière pour soutenir la production régionale de pellets

Le canton du Tessin soutient le remplacement des chauffages au gaz, au mazout ou à l'électricité par des chaudières et des poêles à pellets. A partir de l'année prochaine, cette aide financière sera conditionnée à la signature d'un contrat de cinq ans entre le propriétaire de l'installation de chauffage et les producteurs locaux de pellets, ce afin de dynamiser l'exploitation du potentiel de pellets au niveau régional.

Là où le bât blesse

Le 21 mars 2019, le conseiller national Erich von Siebenthal (UDC BE) a déposé la motion 19.3277, laquelle exhorte le Conseil fédéral à «... mieux exploiter le potentiel énergétique du bois et donc à développer l'utilisation du bois comme ressource énergétique. [...] notamment, cette croissance ne soit pas freinée par des contraintes inutiles...».

Tant le Conseil national que le Conseil des Etats ont approuvé la motion à une large majorité.

Face à la formulation très générale de la motion, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a par la suite mandaté les bureaux INFRAS SA et Verenum AG pour élaborer un rapport de base intitulé «analyse des obstacles et des mesures permettant d'exploiter le potentiel du bois-énergie». Cette analyse des obstacles est désormais disponible. D'une part, elle met en lumière l'état des lieux actuel et les possibilités (le potentiel) d'utilisation du bois-énergie pour demain. D'autre part, elle met le doigt sur les obstacles les plus criants à une exploitation plus rapide du potentiel du bois-énergie et propose des pistes de solutions pour les supprimer. Le rapport offre une base solide pour aider la motion à «prendre corps» lors d'une prochaine étape et pour mettre en lumière les mesures concrètes visant à sa mise en œuvre.

En guise de gratitude pour cette perspective d'un état des lieux circonscrit, la filière bois-énergie s'est aussitôt impliquée activement dans les travaux et a trouvé une oreille attentive auprès des auteurs du rapport – à l'instar d'un grand nombre d'autres acteurs, organisations et autorités compétentes.

Plus de bois-énergie, moins de particules fines!

Entre 1990 et 2020, l'utilisation annuelle du bois-énergie a crû de 70 %, passant de 3,3 à 5,6 millions de mètres cubes. Dans le même temps, les émissions annuelles de particules fines des chauffages au bois ont chuté de 6'700 à 2'000 tonnes, soit dans les mêmes proportions (70 %). Plus de bois-énergie signifie par conséquent moins de particules fines.

Cette évolution réjouissante s'explique en grande partie par les énormes progrès technologiques réalisés dans les systèmes de chauffage au bois modernes grâce au sens de l'innovation de nos fabricants d'installations de combustion et à l'effet d'entraînement de l'ordonnance sur la protection de l'air. La lenteur relative de l'augmentation de l'utilisation du bois-énergie souhaitée par la filière est tout autant dans la nature des choses que la trop lente réduction des émissions de particules fines aux yeux des représentants de la lutte pour la protection de l'air.

Par ailleurs, le rapport confirme également que le maximum n'a pas encore été fait et estime à au moins 2 millions de mètres cubes par an le potentiel exploitable supplémentaire du bois-énergie. La réalisation de ce potentiel dépend essentiellement de deux critères.

Primo, les propriétaires forestiers doivent se montrer disposés à vendre leur bois aux conditions actuelles du marché. Le cas échéant, il convient d'examiner l'opportunité de mesures dans ce sens. Secundo, le rapport identifie dans les domaines ci-dessous un besoin d'action et une marge de manœuvre dans la réponse à apporter aux revendications du conseiller national Erich von Siebenthal:

- Exécution de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair)
- Viabilité économique et financement des installations de bois-énergie
- Droit de recours
- Image du bois-énergie
- Droit de l'aménagement du territoire



Protection de l'air

Il est incontestable que les prescriptions relatives à la protection de l'air augmentent fondamentalement l'adhésion à la chaleur issue du bois et exercent de ce fait une action incitatrice.

Néanmoins, du point de vue de la filière bois-énergie – qui, du reste, ne partage pas entièrement le jugement des auteurs de l'«analyse des obstacles» –, il est également incontestable que ces prescriptions ou, le cas échéant, leur application dans des cas individuels concrets, sont susceptibles d'entraver la réalisation d'installations. C'est le cas, par exemple, de l'obligation d'équiper d'accumulateurs de chaleur les installations existantes exigües sans octroi de délais d'assainissement.

Un autre exemple est celui des recommandations d'exécution des cantons, lesquelles limitent le nombre maximal de démarrages annuels (1'000 pour les installations < 100 kW, 500 pour les installations > 100 kW). Comme toutes les chaudières sont comptées ensemble dans les installations à plusieurs chaudières, ces exigences sont parfois très difficiles à respecter.

Bien entendu, la filière s'est déjà emparée de ces problèmes d'exécution avant même la motion 19.3277 et travaille main dans la main avec les autorités cantonales pour trouver des solutions

intelligentes qui répondent à la fois aux conditions-cadres légales et aux préoccupations des maîtres d'ouvrage et des exploitants d'installations.

Efficacité économique, droit de recours et image

La viabilité économique des installations de bois-énergie par rapport aux autres énergies renouvelables est une question récurrente. Quant aux installations de couplage chaleur-force, les coûts d'exploitation et de combustible sont si élevés et les prix de rachat de l'électricité si bas, que des subventions d'exploitation sont souvent nécessaires pour assurer leur rentabilité. Des initiatives politiques visant à changer la donne ont été lancées avec le concours de l'association Ökostrom Schweiz.

Les retards et les entraves aux projets de grandes installations dus aux recours sont quasiment devenus la règle aujourd'hui. Ce «sport populaire» est extrêmement difficile à endiguer par l'action politique. Pour de tels projets, il n'y a donc pas d'autre solution que d'informer la population et les riverains encore plus en amont et de manière plus ouverte.

Le problème d'image dont le bois-énergie souffre encore aujourd'hui est difficile à résoudre par le biais de la politique. Il appartient plutôt à l'ensemble de la filière de renforcer et d'améliorer encore la communication autour de ses propres atouts, de ses forces et de ses avancées technologiques, au lieu de s'évertuer à les «garder secrets».



Droit de l'aménagement du territoire

Plus de 20% de la forêt suisse est la propriété de 160'000 personnes issues du milieu agricole.



Du point de vue de la politique énergétique et climatique, une exploitation accrue de la forêt rurale à des fins énergétiques serait très souhaitable; dans la pratique, toutefois, celle-ci est souvent freinée par les prescriptions d'aménagement.

Obstacles à la production et au transport

La loi actuelle sur l'aménagement du territoire entrave l'utilisation du bois-énergie à deux titres. Primo, certains cantons appliquent une pratique d'autorisation stricte pour la pose de conduites à distance en zone agricole lorsqu'il s'agit d'installations sans lien avec l'agriculture. Il en découle que les conduites à distance doivent être posées sous les routes, ce qui fait énormément gonfler les coûts. Secundo, les marges de manœuvre pour la construction de centrales de chauffage au bois avec réseaux de chaleur en zone agricole sont fortement limitées par la législation fédérale (art. 34a de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire).

Lobbying coordonné par Energie-bois Suisse

Ces deux obstacles ont déjà été intégrés dans l'actuelle révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2, contre-projet à l'Initiative pour le paysage), dont la consultation est en cours. La modification suivante de la loi sur l'aménagement du territoire a été introduite par l'intermédiaire du conseiller aux Etats Othmar Reichmuth (SZ, président de l'Association suisse du chauffage à distance (ASCAD):

Art. 24^{ter} Constructions et installations pour réseaux thermiques

«Les réseaux thermiques qui apportent une contribution pour réduire la consommation d'énergies non renouvelables peuvent, si nécessaire, être construits hors de la zone à bâtir.»

En collaboration avec l'association Ökostrom Schweiz, Energie-bois Suisse a introduit, par l'intermédiaire du conseiller aux Etats Daniel Fässler (AI, président de ForêtSuisse), la proposition de modification de la loi sur l'aménagement du territoire comme suit:

Art. 16a, al. 1^{bis} et 2

«Les constructions et installations nécessaires à la production et au transport d'énergie à partir de biomasse ou aux installations de compost qui leur sont liées sont conformes à l'affectation de la zone dans une exploitation agricole si la biomasse utilisée est en rapport étroit avec l'agriculture ou l'économie forestière de l'exploitation et d'exploitations des environs. [...]»

Au printemps 2021, le groupe parlementaire Le Centre du Grand Conseil saint-gallois a déposé une initiative intitulée «Donner une réelle chance à l'utilisation du bois-énergie en zone agricole», laquelle réclame une large ouverture de la zone agricole aux installations au bois-énergie. Le 20 avril 2021, le Grand Conseil saint-gallois a approuvé cette motion par 71 voix contre 31. Il revient donc désormais au Parlement fédéral (Berne) de statuer. Et l'exemple est en train de faire école: le 7 juin 2021, une initiative similaire a été soumise au Grand Conseil bernois sous la houlette du député Walter Schilt:



«Les constructions et installations destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse ligneuse sont conformes à la zone agricole, indépendamment d'une exploitation agricole active, si elles sont utilisées pour l'exploitation d'un réseau de chaleur ou d'électricité dans la zone d'habitation.»

Energie-bois Suisse a apporté une contribution active à ces deux initiatives cantonales.

Contre l'abandon du bois-énergie!

Les déclarations alarmistes réitérées appelant à un «abandon du bois-énergie» au motif que l'énergie du bois ne serait pas durable et que le climat ne s'en porterait que mieux si le bois était laissé sur pied dans la forêt, pose un sérieux problème politique pour le bois-énergie. Mais qu'en est-il exactement?

Quelques chiffres

En Suisse, la quantité de bois-énergie utilisée chaque année est passée de 3,3 à près de 5,6 millions de mètres cubes entre 1990 et 2020. Ce volume se compose de bois issu de l'aménagement paysager, de bois résiduel issu de la transformation du bois et de bois de récupération issu de la démolition de bâtiments, de vieux meubles et emballages etc. Il représente à ce jour plus de 11 % de la chaleur consommée et 7 % de notre consommation totale d'énergie. Au cours de la même période, le stock de bois sur pied (et, par conséquent, les réserves de CO₂) dans les forêts suisses est passé de 382 à 430 millions de mètres cubes.

Chaque année, près de 10 millions de mètres cubes de bois repoussent dans les forêts suisses.

La loi fédérale sur les forêts stipule que nous sommes autorisés à utiliser au maximum cette même quantité de bois chaque année. Dans les faits, la quantité exploitée depuis des années est largement inférieure. Le «système forestier» atteint la «parité carbone» au plus tard au bout d'un an: autrement dit, une année correspond à la durée maximale qu'il lui faut pour stocker la même quantité de CO₂ supplémentaire que celle libérée du fait de son exploitation. Au niveau de chaque arbre pris individuellement, ce constat ne vaut bien entendu que si l'arbre est exploité pendant moins d'un an. Mais comme l'exploitation du bois dans notre système sylvicole est répartie sur toutes les classes d'âge, la limite du système est la forêt et non l'arbre individuel.

L'abandon du bois-énergie, source d'un futur gisement de CO₂

Même en Suisse, les arbres ne poussent pas indéfiniment, mais finissent par dépérir et par libérer du CO₂. D'une part, en renonçant à l'utilisation du bois-énergie, nous léguons à nos enfants et petits-enfants un futur gisement forestier de CO₂.

D'autre part, nous nous privons bêtement de l'opportunité de remplacer dès maintenant les énergies fossiles, lesquelles émettent du CO₂ né il y a des millions d'années et qui a besoin d'au moins autant de temps pour être séquestré

à nouveau, dans le meilleur des cas. En termes d'accroissement, il existe par ailleurs une différence significative entre une forêt gérée et une forêt non gérée.

La gestion forestière permet un accroissement plus élevé et donc à la forêt exploitée de stocker davantage de carbone et d'apporter une plus grande contribution à la protection climatique qu'une forêt non gérée. La forêt enchantée en tant que «musée en plein air» est certes une idée romantique, mais elle n'est politiquement utile ni pour le climat, ni pour l'énergie.

75 Bulletin

Agenda

Séance d'information

«Réseaux de chaleur à distance: la chaleur de la forêt à la maison»

Mercredi, 29 septembre 2021, 15:00 – 18:00 heures

Restaurant du Stand de Gilamont, Vevey

www.energie-bois.ch/agenda/actualites

Conférence «Produire de l'électricité avec du bois»

Mardi, 2 novembre 2021, 09.00 – 16.45 heures

HEIG-VD, Route de Cheseaux 1, 1401 Yverdon-les-Bains

www.energie-bois.ch/agenda/actualites

Holzenergietagung 2021, Initiative Holz BE/BEO HOLZ

«Strom aus Holz: marktreife Systeme und ihre Wirtschaftlichkeit»

Vendredi, 5 novembre 2021, 13.15 – 18.00 heures

Restaurant zum alte Burehus, Gasel (Köniz)

www.initiativeholz.ch/kommende-anlaesse

Forum du chauffage à distance 2022

26. bis 27. Januar 2022

Palais de Congrès, Bienne

www.fernwaerme-schweiz.ch

Impressum	Energie-bois Suisse, Neugasse 6, 8005 Zurich T 044 250 88 11 - info@energie-bois.ch
Textes	Andreas Keel, Gregor Lutz, Energie-bois Suisse
Photos	Energie-bois Suisse
Traduction	www.zieltext.ch , Energie-bois Suisse
Impression	Mattenbach AG; Winterthur
Tirage	D 540 F 410 I 180